

Confédération Syndicale des Familles

Soutien Scolaire – ST Egrève

Contrat d'inscription Famille

Le soutien scolaire s'adresse aux enfants ayant besoin d'une aide extérieure au cours de leur parcours du CP à la Terminale.

Il a lieu en accompagnement individuel à raison d'une heure par semaine au domicile de l'élève ou en bibliothèque, du mois de septembre jusqu'en juin.

Pour permettre l'accès au soutien scolaire à tout élève, le tarif du cours est établi en fonction du quotient familial.

Le soutien est dispensé aux enfants résidant sur la commune de St Egrève.

Le moniteur en charge de l'élève aura pour rôle :

- d'être à l'écoute des difficultés de l'enfant
- de lui permettre de reprendre confiance
- d'acquérir des méthodes de travail.

Pour un déroulement constructif du soutien, la famille s'engage à :

- réserver un **coin calme** pour l'heure de soutien
- veiller à la **régularité du soutien** (une heure par semaine par enfant)
- **signaler tout empêchement de l'élève au moins 24H à l'avance auprès du moniteur, sinon l'heure sera due**
- **se conformer au règlement intérieur de l'association.**

Nous demandons à l'inscription de :

- remplir la **fiche d'inscription** élève
- montrer un **justificatif du Quotient Familial CAF (QF)**
- régler **l'adhésion annuelle** à la CSF de 20 €
- régler une **avance de 4 cours** qui sera régularisée en fin d'année scolaire.

Les Cours :

C'est l'administration du **Soutien Scolaire** qui **désigne** et **dirige** un moniteur vers l'élève inscrit.

Les cours ne doivent débiter que si **ET l'élève ET le moniteur sont régulièrement inscrits** auprès de l'association CSF.

Une fiche de **relevé d'heures famille** , remplie mensuellement par le moniteur, doit être ramenée à la CSF par la famille en fin de mois .

La **famille doit régler régulièrement les cours** déclarés par le moniteur, **à chaque fin de mois**, un retard peut entraîner l'arrêt du soutien

Le **moniteur** envoie les **relevés d'heures moniteur à la CSF, via le site internet, en fin de mois** . Ces relevés permettent la gestion du coût pour la famille et du salaire du moniteur.

Contrat d'Inscription Famille (suite)

Les permanences du **Vendredi de 16h à 18h**, au Patio, permettent le **règlement des cours** en fin de mois, d'échanger sur **l'évolution de l'enfant** et de s'assurer du **bon déroulement du soutien avec le moniteur choisi**.

Au vu du justificatif, le **Quotient Familial (QF)** pour la saison est de :

Pour l'élève de prénom le **tarif horaire** est de :

pour l'élève de prénom..... le **tarif horaire** est de :

pour l'élève de prénom..... le **tarif horaire** est de :

Fait à St Egrève, Le

NOM de l'élève.....

et/ou

NOM du Responsable (si différent).....

Signature du responsable

(précédé de la mention « lu et approuvé »)

.....

.....

Soutien Scolaire CSF St Egrève - Le Patio - 7 Avenue de la Monta – 38120 St Egrève

Permanence : Vendredi 16h – 18h

Tel : 06 42 11 47 32

Courriel : soutienscolaire38120@free.fr

Site internet : <https://soutien.scolaire38120.fr>